

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°07
Séance du 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : 13
Date de la convocation : 12 février 2024

Présents et représentés : 11
Date d'affichage : 12 février 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

N° 07 : Autorisation d'accepter un don pour des travaux à l'église

Une habitante de Garnerans souhaite financer le changement d'une fenêtre de l'église côté sud, l'installation d'un auvent au-dessus de la porte côté est et la réparation du plancher derrière la porte. Des devis ont été réalisés par l'entreprise LORON. Les travaux s'élèvent à 8 147,65 € TTC. Le FCTVA étant remboursé à la commune le coût net est de 6 811 €, correspondant au don à recevoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte le don de 6 811 € d'une habitante de Garnerans**
- **Décide d'inscrire ce montant en recette d'investissement au poste 10251 du budget 2024**
- **S'engage à réaliser les travaux décrits ci-dessus**
- **Décide d'inscrire le montant des travaux en dépenses d'investissement au poste 2131**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

